

## Bulletin d'histoire politique

# Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008 L'État sous le Régime français selon Louise Dechêne

Christian Blais et Jocelyn Saint-Pierre



Volume 18, numéro 1, automne 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054783ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054783ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Blais, C. & Saint-Pierre, J. (2009). Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008 : L'État sous le Régime français selon Louise Dechêne. *Bulletin d'histoire politique*, 18(1), 263–273. <https://doi.org/10.7202/1054783ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008

L'État sous le Régime français selon Louise Dechêne

CHRISTIAN BLAIS et JOCELYN SAINT-PIERRE

*Historiens*

*Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*

Louise Dechêne publiait, en 1974, *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, un livre d'une rigueur exemplaire. L'apport de cette auteure à l'historiographie de la Nouvelle-France a maintes fois été reconnu par ses pairs. Dans ce premier ouvrage, l'étude de l'activité économique permet de comprendre la formation de la société coloniale montréalaise entre 1642 et 1720. Vingt ans plus tard, l'histoire économique demeure la principale cheville ouvrière du livre *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, publié en 1994. La réflexion porte cette fois sur la police des grains, mais aussi sur les rapports entre les gouvernants et les gouvernés. Ces rapports entre les Canadiens et l'autorité coloniale, l'historienne aurait souhaité les approfondir davantage dans un autre livre. Elle n'aura pas le temps de terminer ce projet, puisqu'elle meurt le 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Heureusement, grâce au travail d'Hélène Paré, de Sylvie Despatie, de Catherine Desbarats et de Thomas Wien, le dernier manuscrit de Louise Dechêne a été publié en 2008, sous le titre *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*. La milice est au cœur de cet ouvrage posthume. « C'est l'ensemble de la population d'une colonie exposée, devant composer avec la guerre et ses exigences, qui est ici décrite » note T. Wien dans l'avant-propos. Nous allons effectuer une analyse succincte de ce livre en fonction notamment des questions politiques, et plus précisément

sur la gouvernance politique en Nouvelle-France, un aspect que développe Louise Dechêne tout au long de son ouvrage.

D'entrée de jeu, Louise Dechêne est consciente des lacunes de l'historiographie de la Nouvelle-France en matière politique. Depuis la publication de Raymond Du Bois Cahall, *The Sovereign Council of New France. A Study in Canadian Constitutional History*, publiée en 1915, les historiens, écrit-elle, « ont travaillé dans les archives judiciaires, mais l'histoire institutionnelle est restée en plan »<sup>1</sup>. Par exemple, à propos des pouvoirs politiques du Conseil souverain, elle écrit :

Rapidement, le Conseil supérieur est dépouillé de ses compétences administratives, très vaste dans l'édit de création, pour n'être plus qu'un tribunal sous surveillance. Même son droit d'enregistrement est sévèrement limité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attributions et la marge d'autonomie des trois tribunaux royaux de première instance sont pareillement rognées. L'étude de ces institutions et des importantes modifications qu'on leur fait subir entre 1663 et 1760 reste à faire<sup>2</sup>.

En note de référence, elle juge que les historiens William J. Eccles et André Vachon n'ont pas porté suffisamment d'attention à l'évolution des institutions politiques dans leurs synthèses<sup>3</sup>. Pis encore, c'est « l'image idéalisée de la vie publique en Nouvelle-France propre à l'historiographie clérico-nationaliste qui s'est imposée »<sup>4</sup>. Elle déplore d'autant plus qu'un historien comme A. Vachon ait pu parler de la « belle simplicité » des structures administratives et de « leur état de perfection » sous l'Ancien Régime<sup>5</sup>. En retour, elle fait l'éloge de Christophe Horguelin, avec *La Prétendue République ; pouvoir et société au Canada (1645-1675)*, qui « donne une image moins lisse (et sans doute plus réaliste) des structures gouvernementales du troisième quart du XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>6</sup>.

Antérieurement, Louise Dechêne avait déjà fait le survol de l'historiographie de la Nouvelle-France, dans un article publié dans *Études canadiennes/Canadian Studies* en 1977. Parlant des œuvres anciennes, elle conclut que Garneau, Ferland, Sulte, Rameau, Lanctôt, Groulx, Parkman, Kingford, Wrong ou Gipson ont produit « une histoire politique, au sens le plus étroit du mot, une histoire-récit remplie par l'imagerie épique ou religieuse, qui concourt bien peu à la connaissance du passé »<sup>7</sup>. Elle fait ensuite état des travaux de Harold Adams Innis à qui, dit-elle, « revient le mérite d'avoir fait éclater l'histoire exclusivement politique des devanciers »<sup>8</sup>. L'histoire socio-économique allait désormais prendre la part belle dans la recherche sur l'Ancien Régime. Elle appelle cependant les historiens à relancer l'histoire de la Nouvelle-France sur les thèmes de la politique et de l'administration :

Il est possible, en France, de faire une histoire des structures économiques, qui ignore à peu près la sphère politique. Compte tenu de la lenteur des changements, on peut igno-

rer des décisions qui effleurent à peine cette société des événements lointains qui l'affecte peu, toujours indirectement. La Nouvelle-France, au contraire, est sans épaisseur ; son économie n'a pas de poids. Les décisions administratives, les desseins militaires et autres viennent constamment bouleverser son évolution [...] L'histoire de l'administration coloniale, non pas bien entendu d'après les édits et ordonnances mais dans ses pratiques, offre un intérêt supplémentaire en éclairant par le biais la perception que l'Ancien Régime a de ses propres institutions<sup>9</sup>.

Pour faire avancer l'état de la recherche, Louise Dechêne expliquait encore – dans un entretien radiophonique accordé en 1981 – qu'il « fallait essayer de voir l'influence des aspects politiques. Parce que, au XVIII<sup>e</sup> siècle, vous avez les guerres » ; elle soulignait l'importance de montrer, à tout le moins, « à quel point la vie des gens ordinaires a été affectée par les décisions politiques, par les guerres et par le type d'administration »<sup>10</sup>.

Cela dit, dans *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, puisque l'objet premier n'est pas d'étudier plus avant la question des institutions politiques, Louise Dechêne doit s'appuyer sur les études disponibles<sup>11</sup>. Mais ces travaux d'histoire politique avaient fait leur temps et, par conséquent, certaines notions adoptées *a priori* par l'auteure méritaient déjà d'être remises en question<sup>12</sup>.

Dans le chapitre 6 intitulé « Ordre public et pouvoir militaire », Louise Dechêne présente le gouvernement de la Nouvelle-France comme étant centralisé et autoritaire. Elle insiste sur la solidité du pouvoir militaire et, en contrepartie, sur la faiblesse du pouvoir civil<sup>13</sup>. Ces observations faites, elle note que le gouverneur est doté de véritable pouvoir et que l'intendant, quant à lui, ressemble davantage à un intendant d'armée qu'à un intendant de province.

Contrairement à ce qu'observe Colin Coates dans « *Authority and Illegitimacy in New France: the Burial of Bishop Saint-Vallier and Madeleine de Verchères vs. The Priest of Batiscan* »<sup>14</sup>, Louise Dechêne considère que le gouvernement de la Nouvelle-France en est un d'« absolutisme colonial ». Elle adhère à la vision d'Eccles qui souligne « le caractère militaire de la colonie et les conséquences de cette orientation sur son développement socioculturel et économique »<sup>15</sup> ; comme si l'administration de la colonie pouvait seulement se résumer en une « bureaucratie militaire », comme si autrement dit l'accent était mis « sur la guerre comme moteur de l'évolution de l'État »<sup>16</sup>. D'autres historiens croient plutôt que si le gouverneur, en temps de guerre, reprend à sa charge le destin de la colonie, en temps de paix, le contrôle des finances demeure un puissant levier de pouvoir pour l'intendant.

Afin de montrer la militarisation progressive du pouvoir dans la colonie, Louise Dechêne brosse un portrait du déclin des administrations locales sous le Régime français :

Depuis les années 1670, les villes canadiennes n'ont plus aucune organisation municipale. Dans les débuts, les colons de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal avaient leurs assemblées générales sur le modèle des villages de France, qui regroupaient les hommes libres et domiciliés et élaient chaque année un procureur-syndic pour gérer en leur nom les affaires et les propriétés de la communauté. L'historien de cette période, Marcel Trudel, lie la présence des syndics au Conseil établi en 1647 pour gérer la colonie, où ils ont une voix consultative puis délibérative, sans tenir compte des fonctions locales de ces élus qui justifient d'abord leur existence. Pour aménager, ordonner et protéger les premiers établissements, les habitants durent nécessairement se rassembler en communauté sous l'autorité des gouverneurs, et ce, avant même la création du Conseil de Québec. Exclue de celui-ci et de l'administration coloniale générale dès 1657, les trois syndics continuèrent de s'occuper de la police municipale jusqu'à ce que Colbert ordonne leur suppression en 1673. Quatre ans plus tard, c'est chose faite. Le retrait de ce privilège ne créa pas de remous apparent et le souvenir de l'institution, qui avait quand même fonctionné pendant une trentaine d'années, s'estompa rapidement. Les grands perdants furent les artisans et les commerçants, soit la fraction moyenne et majoritaire de la population urbaine qui avait fourni la plupart des syndics des années 1650 et 1660 et perdait le moyen de se faire entendre. La suppression des assemblées de ville laissa l'élite indifférente, semble-t-il, car dans le cas contraire ses protestations auraient été rapportées dans la correspondance officielle<sup>17</sup>.

Ce qui n'est pas documenté n'existe pas pour l'historien, affirme Louise Dechêne. Pour elle, les maigres sources de la période (1608-1663) ne permettent tout au plus que de présenter – comme l'a fait Marcel Trudel dans *La Seigneurie des Cent-Associés* – « une histoire sans épaisseur qui, dit-elle, ne pose aucune question »<sup>18</sup>.

Louise Dechêne explique que la « comparaison avec les gouvernements antérieurs du temps des compagnies de commerce [1608-1663], quand la colonie n'est à peu près pas peuplée et que les jésuites font la loi, n'apporte rien » sur l'étude de la justice et de la police<sup>19</sup>. Ce constat, s'il peut s'appliquer à l'état de la recherche en histoire politique, n'est certes pas le reflet de ce que pouvait être l'administration coloniale à l'époque. Qu'à cela ne tienne, le sixième chapitre de l'ouvrage *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français* ne porte, essentiellement, que sur la période située entre 1663 et 1760, période durant laquelle un gouverneur et un intendant<sup>20</sup> administrent conjointement les affaires de la colonie.

Quant à la question de la représentation des habitants après 1677, Louise Dechêne demeure convaincue que l'action commune est toujours subversive aux yeux du gouvernement<sup>21</sup>. Cette conclusion, elle la tire de l'analyse des assemblées de Montréal et des événements menant à leur disparition exposée dans *Habitants et marchands de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle*, écrit 25 ans plus tôt<sup>595</sup>. L'absence de recherches sur le sujet ne permet pas à l'historienne de développer cette question autrement.

L'auteure explique, au septième chapitre consacré à la question des impôts, la raison pour laquelle les habitants de la Nouvelle-France semblent s'être faits à l'idée de ne plus avoir de représentants élus après 1677.

En substance, elle insiste sur le fait que l'État colonial, à cause du contexte militaire en place, a sacrifié le prélèvement des surplus (taille, rente, usure, etc.) au profit de l'exploitation des personnes (corvées, milice). Cette dimension rejoint une autre étude, celle de Louis Lavallée que cite Louise Dechêne. Dans son livre *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760: étude d'histoire sociale*, L. Lavallée explique qu'au Canada, la communauté d'habitants ne régleme pas la vie des champs et n'assoit pas l'impôt, éléments qui en France constituent les motifs les plus fréquents de réunion et assurent le regroupement de la collectivité. La grande préoccupation de la collectivité est donc l'assiette et la levée des impôts directs, particulièrement la taille qui constitue la cause la plus fréquente de l'assemblée et la source majeure de conflits entre les habitants. Or cette dimension fondamentale de la communauté rurale française qui lui a donné naissance et a justifié ensuite son existence, ne se retrouve pas au Canada, exempt d'impositions<sup>23</sup>. En conséquence, écrit Louise Dechêne, « il est permis de croire qu'une imposition générale, loin d'être préjudiciable, aurait favorisé la maturation politique des colons »<sup>24</sup>. Pour donner suite à la réflexion, elle ajoute en contrepartie que « la caricature du paysan français abruti par le travail et les impôts que l'on trouve dans les ouvrages canadiens a aussi besoin d'être révisée à la lumière des travaux sur l'histoire rurale des trente dernières années »<sup>25</sup>.

Sur cette question des communautés d'habitants au Canada, l'opinion de Louise Dechêne se présente ainsi: « La tradition communale qui avait réussi à traverser les mers n'est pas assez forte pour résister à la volonté du pouvoir central et les impôts créés au XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas de nature à la ranimer ». Son verdict: « Les citoyens sont conscients qu'il n'y a "aucun syndic ni personne publique pour représenter l'intérêt public", mais ils s'en accommodent »<sup>26</sup>. Elle soutient également que l'existence d'assemblées de paroisses et d'élections de syndics aurait été en contradiction avec les usages locaux en Nouvelle-France<sup>27</sup>. Pourtant, ces organisations communales ont bel et bien subsisté au Canada sous l'Ancien Régime, et ce, même si l'absence de la taille n'a pas permis à ces administrations locales de parvenir à un degré d'organisation comparable à celui des communes françaises<sup>28</sup>.

Cependant, la conception de Louise Dechêne sur la subordination du peuple vis-à-vis l'État peut se justifier dans son ensemble. Car le point de vue qu'elle adopte n'est pas celui des dirigeants de la colonie ni celui des « principaux habitants » qui ont su exercer un relatif pouvoir d'influence sur les autorités coloniales et métropolitaines. Elle prend plutôt le parti des paysans et du petit peuple urbain. Comme en fait mention T. Wien dans l'avant-propos, elle « entreprend de reconstituer le point de vue des dominés »; elle se place « du côté des victimes ou des participants involontaires quels qu'ils soient »<sup>29</sup>. Le sujet ainsi posé, force est d'admettre que les

gens du peuple ont eu peu à voir avec les affaires civiles et militaires de la Nouvelle-France.

Somme toute, on retrouve dans *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, un portrait original des colons « corvéables et mili-ciables à merci » qui composaient la majorité de la population de la Nouvelle-France. Sans diminuer les mérites de cet ouvrage, il nous faut déplorer l'absence d'une description des rouages de l'État colonial. Il ne faut pas le reprocher à une auteure qui a écrit ce livre à la fin des années 1990, à une époque où l'histoire politique était totalement discréditée au Québec et où les études sur les structures administratives et leurs gestion-naires étaient rarissimes. Cependant, l'auteure a produit un ouvrage re-marquable, très fouillé sur la vie militaire, mais la démonstration nous apparaît plus faible quant à l'État. Cela ne remet nullement en cause l'ex-celent travail de T. Wien, S. Dépatie et C. Desbarats. Il fallait tout de même publier le résultat des recherches de Louise Dechêne.

Notre critique vient peut-être de l'ambiguïté du titre qui comporte trois éléments : 1. Le peuple, aspect fort bien développé ; 2. L'État, un État en guerre pour la période de 1663 à 1760, ce point est le plus incomplet ; 3. La guerre, le meilleur thème et le plus fouillé. Le titre aurait pu être plus justement : « Le Peuple et la guerre en Nouvelle-France, de 1663 à 1760 ». En voyant le mot « État », on s'attend à plus de développements sur le fonctionnement de ce dernier dans sa totalité, dans son administration militaire bien sûr, mais aussi dans la gérance du domaine civil, et ce, pour toute la période du régime français, soit de 1608 à 1760. Ce faisant, l'auteu-re et les collaborateurs qui ont poursuivi son œuvre, ont mis l'accent sur une colonie en temps de guerre, oubliant un demi-siècle d'histoire de la Nouvelle-France.

Pourquoi l'histoire de cet État dans sa totalité n'apparaît-elle pas dans cet ouvrage ? Probablement parce que l'auteure ne disposait pas du maté-riel suffisant pour le faire, étant donné notamment le manque de synthèse et d'étude sur la gouvernance coloniale. Sans faire de procès d'intention aux artisans de ce livre remarquable, nous pensons qu'il illustre bien la nécessité d'entreprendre des recherches plus poussées sur l'État à l'épo-que de la Nouvelle-France. L'absence d'étude sur cette question illustre l'état dans lequel se trouve l'histoire politique au Québec, victime des pré-juvés de plusieurs historiens. Cette discipline demeure encore le parent pauvre de la recherche en histoire, dans le milieu universitaire particuliè-rement. Comme genre historique, faisant l'histoire des grands hommes au détriment de celle des masses, l'histoire politique est souvent considérée comme traditionnelle et inintéressante.

En négligeant l'histoire politique et l'histoire des institutions, on se prive de la connaissance de leur fonctionnement qui est encore au centre de l'évolution d'une société et cela même à l'époque de la Nouvelle-France.

Les historiens qui critiquent l'histoire politique ne connaissent pas nécessairement la mécanique de nos institutions. Faute de telles recherches, ils se contentent d'étudier l'État indirectement, à partir de ses actions sur les individus sans le décrire en soi. C'est comme si l'État était une sorte de boîte noire, que l'on n'ose pas ouvrir pour comprendre les processus administratifs et voir comment les administrateurs y évoluent. Ce n'est probablement pas un hasard, si depuis quelques années, l'histoire politique est surtout pratiquée par des gens de l'intérieur, par des fonctionnaires de l'État, que ce soit à Québec avec l'Assemblée nationale ou à Ottawa, avec le ministère de la Défense et Parcs Canada.

Cette attitude ne serait-elle pas dictée également par le discrédit qui afflige actuellement l'histoire politique au Québec? On est encore obnubilé par l'École des *Annales*, ce grand courant historiographique qui a produit des études considérables et des historiens remarquables. Pour les adeptes de cette École, il valait mieux étudier les masses au lieu de rendre compte des grandes structures et des grands personnages, jugés souvent trop anecdotiques et trop événementiels. Les préjugés sur l'histoire politique au Québec proviennent peut-être également des adeptes de l'approche marxiste. Pour Marx, la superstructure désigne l'ensemble des productions non matérielles qui comprennent entre autres les institutions et la législation. Le mot institution désigne l'ensemble des structures politiques résultant d'un régime politique. Comme on le sait, selon cette approche, les rapports sociaux, les conflits entre dominants et dominés, font l'Histoire. On est sans complaisance envers le pouvoir et les puissants, car l'État est réputé être à leur service. La superstructure contribue à perpétuer ces rapports sociaux conflictuels. Sans rejeter entièrement ces grandes Écoles historiques, il y aurait moyen, croyons-nous, de faire une histoire de cette superstructure, de ce pouvoir et des personnages qui l'exercent d'une façon critique et utile.

Il nous manque une synthèse sur la gouvernance au Québec pour toutes les périodes, y compris pour la Nouvelle-France, une histoire des modes de gouvernement qui chercherait à les comprendre de l'intérieur pour reprendre une idée de Marc Bloch<sup>30</sup>. Cette histoire ne serait pas écrite selon le mode traditionnel de l'histoire politique, mais avec de nouvelles méthodes qu'elle emprunterait à la sociologie ou à la science politique, comme la statistique ou l'étude de contenu. À partir des documents administratifs, de la correspondance, et d'études comparatives, il faudrait remonter du bas vers le haut de la hiérarchie sociale. Cette synthèse devrait également englober la période 1608 à nos jours, même si la colonie française est à cette époque un espace international pour reprendre une idée de C. Desbarats, ouverte à la concurrence de compagnies de commerce, mais où la France a peine à installer son autorité.

Il est vrai que nous disposons seulement d'études qui datent et qu'il faut se rabattre sur les biographies de grands personnages rédigées à une autre époque. Il faudrait d'ailleurs réhabiliter l'art de la biographie au Québec, un peu comme le fait le *Dictionnaire biographique du Canada* qui a été une source indispensable dans la rédaction de *Québec: quatre siècles d'une capitale*. Sans tomber dans les travers du passé et croire que l'existence de quelques grands hommes explique tout, l'étude de ces grands destins individuels pourrait montrer comment ces acteurs ont été des témoins privilégiés et révélateurs de leur temps. Façonnées par leur milieu, ces personnalités, certaines exceptionnelles par leurs talents, leurs qualités ou leurs défauts, ont été le produit d'une époque. La bonne biographie devrait offrir des garanties sérieuses en étant critique envers son sujet, montrer les liens entre l'individu et la société, insérer la vie du personnage dans une période historique, le situer en son temps, dès lors que l'acteur individuel ou collectif se meut dans un milieu économique, politique, social ou culturel. La nouvelle biographie doit éviter d'être trop narrative et surtout ne pas entretenir ce culte du héros qui a trop marqué notre histoire traditionnelle. En somme, éviter l'apologie, l'hagiographie autant que l'anathème ou le pamphlet et opter pour une approche prosopographique en mettant en série les biographies individuelles.

Pour suppléer à l'absence de documents, l'analyse comparative d'autres sociétés coloniales de l'époque, en Amérique ou ailleurs, dont l'étude est mieux documentée, pourrait s'avérer prometteuse. Quant aux édits, ordonnances et règlements de police, prétendument peu fiables, l'historien du politique doit continuer de les utiliser, mais avec prudence. Comment pourrait-on, de nos jours, ausculter l'État sans analyser la législation et la réglementation? Ces sources sans être les plus importantes méritent une analyse en profondeur, une relecture serrée en fonction de la critique interne et externe du document. Si l'État français de l'époque est si centralisé qu'on le dit et que la Nouvelle-France est soumise aux directives d'un monarque absolu qui veut tout contrôler, les documents administratifs deviennent donc des sources importantes pour comprendre ne serait-ce que la perception que l'on a des problèmes.

Pour compléter le travail de Louise Dechênes, nous aurions besoin d'une étude de l'État colonial français qui ferait la lumière sur les origines des institutions, sur leur fonctionnement, leur évolution, les dirigeants et les serviteurs de l'État, sur leur action sur les citoyens et les pressions de ces derniers sur ce même État, sur les lieux de pouvoir, les processus décisionnels, sur les mesures prises par eux comme les ordonnances, édits ou décrets, sur les contraintes qui pèsent sur l'État comme la géographie, la démographie, la circulation de l'information, ou sur la représentation<sup>31</sup>. Revenir à l'histoire politique, qui selon son étymologie est l'Histoire de la cité, celle de l'État et des citoyens qui le constituent<sup>32</sup>. Ce faisant, les histo-

riens du politique offriraient à leurs collègues du social, de l'économique ou du culturel, un moyen de situer leur recherche dans une perspective globale. L'histoire politique reprendrait alors la place légitime qu'elle devrait occuper dans la production historique.

\* \* \*

*Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français* n'est peut-être pas, proprement dit, une histoire politique de la Nouvelle-France ; ce livre est davantage une histoire « synthétique de l'État ». Comme le révélait C. Desbarats dans un texte intitulé « La question de l'État en Nouvelle-France », Louise Dechêne a cherché d'abord à déceler les « formes étatiques », en étudiant des contraintes particulières propres à la Nouvelle-France, c'est-à-dire la milice et les autres modes de prélèvement fiscal<sup>33</sup>. Sans l'ombre d'un doute, cette question posée par l'historienne a fait progresser l'état de la recherche en histoire politique ; cependant, les impératifs militaires, omniprésents dans cette étude, occultent peut-être un peu trop les autres aspects constitutifs de l'histoire de la Nouvelle-France. Mais comme l'a dit si bien Louise Dechêne, en 1975, « l'histoire est essentiellement une œuvre collective » et elle-même aura su explorer l'histoire de la Nouvelle-France avec intelligence<sup>34</sup>.

#### Notes et références

1. Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 575, note 8.
2. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 222.
3. Dans le corps de son manuscrit, L. Dechêne avait indiqué toutefois ne pas vouloir entreprendre l'analyse et la réfutation de l'historiographie. Selon elle, jusqu'ici, les historiens n'avaient « fait que recueillir les propos des contemporains, les trier et les agencer au gré de leur talent et de leurs préjugés », L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 514-515, note 16.
4. Thomas Wien essaie d'expliquer les facteurs « de l'antipathie manifeste de l'historienne pour l'interprétation nationaliste », L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 39.
5. *Ibid.*, p. 574, note 1.
6. *Ibid.*
7. Louise Dechêne, « Coup d'œil sur l'historiographie de la Nouvelle-France », *Études canadiennes / Canadian Studies*, 3, 1977, p. 45.
8. *Ibid.*, p. 46.
9. *Ibid.*, p. 53. Il y a eu peu d'échos à cet appel lancé. Dans *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, L. Dechêne est tout de même parvenue à démontrer que la paysannerie canadienne était plus vulnérable aux réglemens et réquisitions de l'État qu'il n'y paraissait. Voir Catherine Desbarats,

- «Les deniers du Roi dans l'Économie canadienne du XVIII<sup>e</sup> siècle», dans Sylvie Dépatie, Catherine Desbarats, Danielle Gauvreau, Mario Lalancette et Thomas Wien (dir.), *Vingt ans après Habitants et marchands: lectures de l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 189-190.
10. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 21.
  11. Dans une conférence donnée en 1975, L. Dechêne observait une désaffection pour l'époque de la Nouvelle-France chez les historiens. Les quelques-uns qui ont persévéré après Jean Hamelin, c'est-à-dire Jacques Mathieu, Jean Blain, André Lachance et elle-même, se sont orientés, dit-elle, «vers des voies nouvelles, socio-économiques surtout». Quant à ceux qui se sont intéressés à l'histoire politique, leurs recherches ont porté exclusivement pour la période qui a suivi 1792. Louise Dechêne, «Historiens et recherches historiques au Québec contemporain», *Culture française*, 1976, p. 9; Christian Blais, «Regard historiographique: les chantiers d'histoire politique du Québec, 1608-1791», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 3, 2008, p. 211-225.
  12. À propos de cette historiographie, Catherine Desbarats écrit en 2001: «Le renouvellement de l'histoire de l'État en Nouvelle-France, tout modeste qu'il soit, (et dans bien des cas il est encore en chantier...) aurait puisé ses sources moins dans l'actualité politique ou dans une problématique de "construction", que dans la logique interne d'une histoire sociale influencée par les *Annales*. Dans une pléthore de monographies seigneuriales, par exemple, où l'on a volontairement évacué l'appareil étatique formel au profit de portraits des structures sociales et de leur reproduction, les traces du pouvoir sont toujours demeurées plus que latentes», Catherine Desbarats, «La question de l'État en Nouvelle-France» dans Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), *Mémoires de Nouvelle-France; De France en Nouvelle-France*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 194.
  13. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 575, note 12.
  14. *Histoire sociale/Social/History*, vol. XXII, n° 43, mai 1989, p. 65-90.
  15. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 575, note 15.
  16. C. Desbarats, «La question de l'État en Nouvelle-France», *op. cit.*, p. 191. C. Desbarats note plus loin (p. 195) que L. Dechêne, dans *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, «chercha toutefois à incorporer des événements militaires ponctuels dans l'analyse systématique de l'exercice du pouvoir de l'État».
  17. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 224-225.
  18. *Ibid.*, p. 576, note 18.
  19. *Ibid.*, p. 575, note 11.
  20. Le premier intendant, Jean Talon, n'arrive dans la colonie qu'en 1665.
  21. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 587, note 133.
  22. *Ibid.*, p. 576, note 20.
  23. Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760: étude d'histoire sociale*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 165 et 181. L. Dechêne tient cependant à préciser qu'elle rejette, dans la conclusion de Lavallée, «l'idée surprenante selon laquelle la communauté rurale canadienne est à l'abri de toutes contraintes, tant celles de la guerre que celles des seigneurs et de l'État».

24. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 282.
25. *Ibid.*, p. 588, note 1.
26. *Ibid.*, p. 224-225.
27. *Ibid.*, p. 284.
28. Sur ce sujet, voir C. Blais, G. Gallichan, F. Lemieux et J. Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, chap. 3.
29. L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre...*, p. 36.
30. Voir la rubrique «Politique (Histoire)» rédigée par Pierre Lévêque, dans *Dictionnaires des sciences historiques*, sous la direction d'André Burguière, Paris, Presses universitaires de France, 1986, p. 519
31. Il faudrait notamment parler des communications entre la mère patrie et sa colonie, où la principale voie de communication, le fleuve Saint-Laurent, est gelée au moins cinq mois par année et où la traversée de l'Atlantique demande plusieurs semaines.
32. P. Lévêque, *Dictionnaires des sciences historiques*, p. 515
33. C. Desbarats, «La question de l'État en Nouvelle-France», *op. cit.*, p. 197.
34. Louise Dechêne, «Historiens et recherches historiques au Québec contemporain», *Culture française*, 1976, p. 5.